



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date 30-juin-2022

Date de révision 30-juin-2022

Numéro de révision 1

d'émission

:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit C-90349684-001_RET_CLPR7_EUR_SAW
Nom du produit Febreze Air Pureté de Coton
Forme du produit Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée À destination du grand public
Utilisations déconseillées Aucune information disponible
Groupe d'utilisateurs principaux Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégorie de produit Aérosol
Catégorie d'utilisation PC3 - Produits d'assainissement de l'air

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Fabricant
FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 01.40.88.55.11	119 Farmol S. p. A. Verdella 3 24040 Comun Nuovo, BG Italy
BELGIQUE ET LUXEMBOURG PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique) Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique) Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels) Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)	

Courriel : pgsds.im@pg.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail pgsds.im@pg.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosols	Catégorie 3 - (H229)
----------	----------------------

2.2. Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H229 - Récipient sous pression : Peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

Avoid contact with skin and eyes

P251 - Ne pas perforez, ni brûler, même après usage

P410 + P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale

Utiliser uniquement d'une façon conforme aux instructions

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

EUH208 - Contient Delta-Damascone, Isoeugenol, Hexyl Cinnamal Peut produire une réaction allergique.

Contenu inflammable

Contient 5% en masse de composants inflammables

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Il n'y a aucune substance présente en concentration égale ou supérieure au seuil réglementaire pour la déclaration > 0,1% qui relève de la définition des perturbateurs endocriniens confirmés selon un règlement de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Sans objet

3.2 Mélanges

Chemical name	Numéro CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	N° CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
Alcohol	64-17-5	1 - 5	01-21194576-10-43	200-578-6	Flam. Liq. 2(H225) Eye Irrit. 2(H319)	Eye Irrit. 2 : 50%≤C<100%	-	-
Hexyl Cinnamal	165184-98-5	<1	01-21195330-92-50	639-566-4	Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 2(H411)	-	1	1

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë**

Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration ≥0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Interrompre l'utilisation du produit.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Somnolence. Vertiges. Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive. Dyspnée. Troubles de la vision. Céphalées.
-----------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
-----------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés Incendie majeur	Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO ₂). PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique	Aucun(e) en particulier.
---	--------------------------

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.
--	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles	Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.
Méthodes de nettoyage	Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le

Prévention des dangers secondaires

produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un équipement de protection individuelle. Mettre en place une ventilation adaptée. Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Remarques générales en matière d'hygiène**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Conditions de conservation**

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et au sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Mesures de gestion des risques (RMM)**

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Chemical name	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Alcohol	-	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL 2000 ppm STEL 3800 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1907 mg/m ³	TWA: 1000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³
Chemical name	Cyprus	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Alcohol	-	TWA: 1000 mg/m ³ Ceiling: 3000 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 1300 ppm STEL: 2500 mg/m ³
Chemical name	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Alcohol	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 5000 ppm STEL: 9500 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 380 mg/m ³	TWA: 200 ppm TWA: 380 mg/m ³ Peak: 800 ppm Peak: 1520 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 3800 mg/m ³
Chemical name	Irlande	Italie	Italie REL	Lettonie	Lituanie
Alcohol	STEL: 1000 ppm	-	STEL: 1000 ppm STEL: 1884 mg/m ³	TWA: 1000 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1900 mg/m ³
Chemical name	Luxembourg	Malta	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Alcohol	-	-	TWA: 260 mg/m ³ STEL: 1900 mg/m ³ H*	TWA: 500 ppm TWA: 950 mg/m ³ STEL: 625 ppm STEL: 1187.5 mg/m ³	TWA: 1900 mg/m ³
Chemical name	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne

C-90349684-001_RET_CLPR7_EUR_SAW - Febreze
Air Pureté de Coton

Date de révision 30-juin-2022

Alcohol	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1900 mg/m ³ STEL: 5000 ppm STEL: 9500 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m ³ Ceiling: 1920 mg/m ³	TWA: 960 mg/m ³ TWA: 500 ppm STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m ³	STEL: 1000 ppm STEL: 1910 mg/m ³
Chemical name	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits - TWAs	Turquie
Alcohol	NGV: 500 ppm NGV: 1000 mg/m ³ Vägledande KGV: 1000 ppm Vägledande KGV: 1900 mg/m ³	TWA: 500 ppm TWA: 960 mg/m ³ STEL: 1000 ppm STEL: 1920 mg/m ³	TWA: 1000 ppm TWA: 1920 mg/m ³ STEL: 3000 ppm STEL: 5760 mg/m ³	-	-

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À long terme.

Chemical name	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur - inhalation, long terme - systémique	Travailleur - cutanée, long terme - locale	Travailleur - inhalation, long terme - locale
Alcohol	343 mg/kg bw/day	950 mg/m ³	-	-
Hexyl Cinnamal	18.2 mg/kg bw/day	0.078 mg/m ³	0.525 mg/cm ²	-

Chemical name	Consommateur - orale, long terme - locale	Consommateur - inhalation, long terme - locale et systémique	Consommateur - cutanée, long terme - locale et systémique
Hexyl Cinnamal	-	-	0.0787 mg/cm ²

Chemical name	Consommateur - orale, long terme - systémique	Consommateur - inhalation, long terme - systémique	Consommateur - cutanée, long terme - systémique
Alcohol	87 mg/kg bw/day	114 mg/m ³	206 mg/kg bw/day
Hexyl Cinnamal	0.056 mg/kg bw/day	0.019 mg/m ³	9.11 mg/kg bw/day

Niveau dérivé sans effet (DNEL) À court terme.

Chemical name	Travailleur - cutanée, court terme - systémique	Travailleur - inhalation, court terme - systémique	Travailleur - cutanée, court terme - locale	Travailleur - inhalation, court terme - locale
Hexyl Cinnamal	-	-	-	0.525

Chemical name	Consommateur - inhalation, court terme - locale	Consommateur - cutanée, court terme - locale
Hexyl Cinnamal	4.71 mg/m ³	0.0787 mg/cm ²

**Concentration prévisible sans effet
(PNEC)**

Chemical name	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Alcohol	0.96 mg/L	0.79 mg/L	2.75 mg/L
Citric Acid	0.44 mg/L	0.044 mg/L	-
Hexyl Cinnamal	0.001 mg/L	0 mg/L	0.002 mg/L

Chemical name	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Alcohol	3.6 mg/kg sediment dw	2.9 mg/kg sediment dw	580 mg/L	0.63 mg/kg soil dw	-	-

Citric Acid	34.6 mg/kg sediment dw	3.46 mg/kg sediment dw	1 000 mg/L	33.1 mg/kg soil dw	-	-
Hexyl Cinnamal	3.2 mg/kg sediment dw	0.064 mg/kg sediment dw	10 mg/L	0.398 mg/kg soil dw	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection des mains	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection spécifique exigé.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	transparent
Odeur	plaisante (parfum).
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition > 80 °C

Inflammabilité

Limites d'inflammabilité dans l'air

Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
point d'éclair	50 - 65 °C
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible

Température de décomposition Aucune donnée disponible

pH 4.5 - 7

Viscosité dynamique 1 - 10 mPa s

Remarques • Méthode

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

coupelle fermée

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

C-90349684-001_RET_CLPR7_EUR_SAW - Febreze
Air Pureté de Coton

Date de révision 30-juin-2022

Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	0.99 - 1.0	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Caractéristiques des particules		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
 Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
 Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Aucun(e).

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Rayonnements UV/lumière du jour. Températures supérieures à 50 °C / 122 °F.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	L'utilisation délibérément détournée du contenu par concentration et inhalation peut s'avérer nocive ou mortelle.
Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité**Toxicité aiguë****Informations sur les composants**

Chemical name	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Ethanol	10470 mg/kg bw (OECD 401)	-	116.9 - 133.8 mg/L air (OECD 403)
Octanal, 2-(phenylmethylene)-	3100 mg/kg (rat)	5001 mg/kg (rabbit)	21 mg/l (rat)

Chemical name	Cancérogénicité	Espèce	Lésions oculaires	Espèce	Toxicité pour le développement	Espèce	Mutagénicité	Espèce
Alcohol	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-
Citric Acid	-	-	Y (OECD 405)	-	-	-	-	-

Chemical name	Toxicité pour la reproduction	Espèce	Corrosion/irritation cutanée	Espèce	Sensibilisation	Espèce
Hexyl Cinnamal	-	-	Y (EU Method B.4)	-	-	-

Chemical name	Sensibilisation cutanée	Espèce	STOT - exposition unique	Organes cibles	Espèce	STOT - exposition répétée	Organes cibles	Espèce	Danger par aspiration
Hexyl Cinnamal	Y (OECD 429)	-	-	-	-	-	-	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0.95994 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Chemical name	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Ethanol	275 mg/L (OECD 201; Chlorella vulgaris; 72 h)	15300 mg/L (US EPA Method E03-05; Pimephales promelas; 96 h)	> 1000 mg/L (OECD 209; 3 h)	5012 mg/L (ASTM E729-80; Ceriodaphnia dubia; 48 h)
Octanal, 2-(phenylmethylene)-	> 0.065 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	1.7 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 96 h)	-	0.157 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 504 h)

Toxicité chronique

Chemical name	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Alcohol	-	250 mg/L (OECD 212;	2 mg/L (Ceriodaphnia	-	> 79 mg/L (Guideline

		Danio rerio; 5 d)	dubia; 10 d)		not indicated; Rana temporaria; static; freshwater; 48 h)
Citric Acid	425 mg/L (Scenedesmus quadricauda; 8 d)	-	-	-	> 4000 mg/kg bw (Guideline not indicated; Gallus domesticus; 14 d)
Hexyl Cinnamal	0.065 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	0.93 mg/L (OECD 203; Pimephales promelas; 4 d)	0.063 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité**

Chemical name	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Alcohol	84% O ₂ ; 20 d	< 13148.72 d	17.2 d	83%; 3 d
Citric Acid	97% ; CO ₂ ; 28 d; OECD 301 B	-	-	93 % (OECD 303 A; aerobic; sludge from a communal sewage treatment plant; COD removal)
Hexyl Cinnamal	97%O ₂ ; OECD 301 F; 28 d	-	-	97% O ₂ ; OECD 301 F; 87% (10 d)

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Chemical name	Coefficient de partage
Alcohol	-0.35
Hexyl Cinnamal	5.3

Chemical name	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Alcohol	-0.35 (OECD 107)	< 10
Citric Acid	-1.55	3.2 L/kg
Hexyl Cinnamal	5.3 (OECD 117)	-

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

Chemical name	log K _{oc}
Alcohol	1.585
Hexyl Cinnamal	4.2% (OECD 121)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Évaluation PBT et vPvB**

Aucune information disponible.

Chemical name	Évaluation PBT et vPvB
Alcohol	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Hexyl Cinnamal	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés	Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Éliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés	Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	16 05 04* - gaz en récipient à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS, NON-FLAMMABLE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.2
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1950, AEROSOLS, NON-FLAMMABLE, 2.2
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A145, A167, A98, A802
Remarque :	L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.2
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1950, AEROSOLS, 2.2
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	63,190, 277, 327, 344, 381, 959
N° d'urgence	F-D, S-U
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible
Remarque :	L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages.

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.2
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1950, AEROSOLS, 2.2
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	190, 327, 344, 625
Code de classification	5A

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro	UN1950
---------------------------------	--------

C-90349684-001_RET_CLPR7_EUR_SAW - Febreze
Air Pureté de Coton

Date de révision 30-juin-2022

d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.2
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1950, AEROSOLS, 2.2
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	327, 625, 344, 190
Code de classification	5A
Code de restriction en tunnel	(E)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1950
14.2 Extended proper shipping name	AEROSOLS
Description	UN1950, AEROSOLS, 2.2
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.2
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5 Polluant marin	Non réglementé
Code de classification	5A
Étiquette(s) de danger	2.2
Quantité limitée (LQ)	1 L
Ventilation	VE04
Équipements nécessaires	PP

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

France

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Chemical name	Numéro RG, France	Titre
Alcohol	RG 84	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)
aquatique (WGK)

Pays-Bas

Chemical name	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Alcohol	Present	-	Fertility Category 1A Development Category 1A Can be harmful via breastfeeding

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

C-90349684-001_RET_CLPR7_EUR_SAW - Febreze
Air Pureté de Coton

Date de révision 30-juin-2022

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII) Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

UE - Biocides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H312 - Nocif par contact cutané

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Aérosol inflammable	Jugement expert et détermination de la force probante des données

Date d'émission : 30-juin-2022

Date de révision 30-juin-2022

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Adelya, Terre d'Hygiène